

Politiques institutionnelles du **RENIEC**

Politique anti-corruption

Le Registre national d'identification et d'état civil est l'organisme autonome chargé de l'enregistrement des faits d'état civil et des actes modifiant l'état civil, l'identification, l'identité numérique, l'enregistrement des liens de parenté et autres relations, de la participation au système électoral et de l'accès à l'information pour les parties intéressées. Il dispose à cette fin d'un personnel honnête, transparent et respectueux qui garantit la protection de l'information conformément à la politique nationale d'intégrité et de lutte contre la corruption, par le biais d'actions visant à prévenir, détecter et traiter tout acte de corruption. Pour ce faire, il déclare s'engager à :

- ✔ Promouvoir le comportement éthique des parties prenantes du Reniec, afin de renforcer la culture de l'intégrité et de l'éthique au sein de l'institution.
- ✔ Interdire la corruption à tous les niveaux de l'institution et mettre en place des mécanismes de prévention, de détection et de sanction.
- ✔ Mettre en œuvre des contrôles qui minimisent les risques de corruption et contribuent au respect des exigences du système de gestion anti-corruption.
- ✔ Garantir la confidentialité et la protection des fonctionnaires lorsqu'ils font part de préoccupations de bonne foi ou d'allégations concernant des pots-de-vin ou d'autres formes de corruption.
- ✔ Désigner le responsable de la fonction de conformité, en garantissant son autorité et son indépendance, pour assurer la mise en œuvre et la maintenance du système de gestion anti-corruption.
- ✔ Sanctionner le non-respect des règles relatives à la gestion de la lutte contre la corruption par l'application des mesures énoncées dans le « Règlement intérieur des fonctionnaires du Reniec », la « Loi sur le code d'éthique du service public et ses règlements » ou d'autres textes relatifs à l'intégrité et à la lutte contre la corruption.
- ✔ Améliorer en permanence le système de gestion anti-corruption.

Objectifs de la lutte contre la corruption

- ✔ S'assurer de l'efficacité du système de gestion anti-corruption du Reniec.
- ✔ Renforcer le traitement des signalements d'actes de corruption et la prévention des risques de corruption au sein du Reniec.
- ✔ Répondre aux questions et/ou préoccupations soulevées par les fonctionnaires dans le cadre du système de gestion anti-corruption.
- ✔ Promouvoir la culture de l'intégrité et de l'éthique parmi les fonctionnaires et les agents du Reniec.
- ✔ Veiller au respect de la diligence raisonnable.